

**La gestion collective c'est le
« faire-ensemble » du cohabitat,
par et pour les cohabitant.e.s.**



→ **Les comités**

Les cohabitant.e.s s'impliquent dans des comités chargés de l'entretien et de la vie du cohabitat.

ex: Administration, Entretien, Espaces verts, Cuisine, Activités, etc.

→ **La prise de décision**

1 membre = 1 voix

Locataires et propriétaires = même voix

Les comités aident les cohabitant.e.s à prendre des décisions avisées.

« À quelle fréquence on soupe ensemble? »

→ **Les règles du vivre-ensemble**

Ce sera aux cohabitant.e.s de définir les règlements du cohabitat.